



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE,  
D'ASSISTANCE ET D'HEBERGEMENT DU  
LOGICIEL GEODP PLACIER**

**DÉCISION N° DM-21-006  
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel GEODP PLACIER ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société ILTR de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel GEODP PLACIER ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ILTR – 35 rue du Château d'Orgemont 49000 Angers, représentée par son Président, Monsieur Yann Gobrait, un contrat de maintenance et d'assistance. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1854,37 euros HT (mille huit cent cinquante-quatre et trente-sept centimes)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

**Signé**

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210106-lmc1H7974H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/01/2021 Date de Publication : 06/01/2021
---